



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 174 de l'ordre du jour

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international

Lettre datée du 17 octobre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document intitulé « Stratégie pour la promotion d'un nouvel ordre humain international » (voir annexe) et de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 174 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) S. R. **Insanally**

**Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2000,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Stratégie pour la promotion d'un nouvel ordre
humain international**

Septembre 2000

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	3
Section I. Contexte et justification d'un nouvel ordre humain international	7
1.1 Introduction	7
1.2 Efforts de développement entrepris après la Deuxième Guerre mondiale	8
1.2.1 La période dirigiste	8
1.2.2 Promotion des mesures de redistribution	8
1.2.3 Ajustement structurel et proposition néolibérale	9
1.3 Mondialisation, inégalité et pauvreté	9
1.4 Quelle est la source de l'inégalité croissante?	11
1.5 Coopération internationale et multilatéralisme	14
Section II. Les données du nouvel ordre humain international	15
2.1 Introduction	15
2.2 Les principales propositions du docteur Jagan	15
2.3 Les objectifs de la proposition relative à un nouvel ordre humain international	16
2.4 Le cadre philosophique de la proposition	17
2.5 Le nouvel ordre humain international	18
2.5.1 Principes qui sous-tendent la proposition relative à un nouvel ordre humain international	18
2.5.2 Principales mesures requises de la communauté internationale	19
Appendice	
Bibliographie	

Résumé

Introduction

Il était indiqué dans la Déclaration du Millénaire que la mondialisation de l'économie était le plus grand défi du nouveau millénaire et on y soulignait la nécessité de vastes réformes dans une multitude de domaines. Dans ce contexte, le Gouvernement du Guyana estime que la Déclaration doit être appliquée d'urgence de façon coordonnée afin de préserver l'élan donné par le Sommet du Millénaire. Cela est nécessaire pour que les engagements souscrits par les chefs d'État et de gouvernement soient traduits dans les faits. Dans le cadre de cette entreprise, les réglementations et institutions à mettre en place pour guider les marchés devraient faire du développement humain une force motrice pour la stabilité, la sécurité et la prospérité de la planète. La démarche ainsi envisagée est également indispensable pour faciliter la mise en oeuvre des décisions adoptées lors des conférences mondiales des Nations Unies au cours des années 90 au sujet des problèmes nombreux et variés qui se posent sur le plan transnational et dans le domaine de la gestion.

De façon générale, les pays en développement envisagent leur développement comme une expansion des possibilités offertes à leurs habitants pour la réalisation de leur aspiration à une vie plus longue et plus saine. Cette considération a été déterminante dans la lutte pour l'indépendance politique et le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de jeter les bases nécessaires au lancement du processus et de donner aux pays en développement les moyens de s'affirmer sur la scène internationale en tant que partenaires « égaux » des pays industrialisés.

La Charte des Nations Unies donne pour mission à l'Organisation de traiter les questions politiques, économiques, sociales, culturelles, humanitaires et sécuritaires dans une optique intégrée. Cela exige une approche globale et coordonnée reflétant la vocation universelle de l'ONU. Toutefois, les rapports de force qui ont caractérisé la période de la « guerre froide » ont affaibli le rôle des Nations Unies dans le processus de développement socioéconomique. Les institutions financières de Bretton Woods et le système du GATT se sont ainsi dissociés du système des Nations Unies pour devenir des entités autonomes. Ces décisions ont été à l'origine de vives tensions pour le multilatéralisme, de graves déséquilibres et d'un manque de coordination dans l'économie mondiale. Elles ont porté atteinte à la crédibilité de ces institutions et de l'Organisation mondiale du commerce à l'égard du rôle qu'elles peuvent jouer dans la direction des affaires mondiales.

Dans un contraste frappant, le rapport du Secrétaire général sur le Sommet du Millénaire qui exprime un engagement en faveur du consensus et de la collaboration et la Déclaration du Millénaire ont renouvelé l'attachement des États Membres à la Charte de l'Organisation. Ces deux documents offrent une occasion unique pour combler le fossé entre les grands discours et la réalité et réaliser la vision d'un monde où les responsabilités et la prospérité seront partagées, au lieu de s'acheminer vers une aggravation des inégalités et une perpétuation de la pauvreté.

Le défi auquel la communauté internationale et les dirigeants sont confrontés pour le nouveau millénaire est de corriger les déséquilibres de l'économie mondiale de façon globale et durable. Cela suppose que l'on édifie un monde équitable et surtout que l'on place l'être humain au centre du processus de développement.

La proposition du Gouvernement guyanien vise essentiellement à faciliter la mise en place d'un cadre pour une action fondée sur la prise de conscience croissante de l'importance du développement humain dans la réalisation des valeurs et des principes de la Charte des Nations Unies. Elle s'appuie sur le consensus de plus en plus large autour de l'idée que le développement doit être centré sur l'homme et sur les contributions précieuses apportées par les rapports du PNUD sur le développement humain. Elle envisage un certain nombre d'initiatives concrètes qui devraient permettre de faire face aux problèmes fondamentaux du développement humain. Les choix qui s'offrent à bon nombre de pays en développement dans l'économie mondiale sont limités et un effort plus important est nécessaire de la part des institutions multilatérales pour modifier le système de gestion des affaires mondiales de manière à mieux faire entendre les diverses voix et à assurer une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation. Enfin, le nouvel ordre humain international est fondé sur un cadre global qui définit les éléments de la stratégie à mettre en oeuvre pour la réalisation du potentiel humain. Ce sont là des facteurs déterminants pour la réalisation d'un développement humain durable.

Toutefois, ces tâches exigent non seulement une direction éclairée et un sens de la diplomatie, mais aussi et surtout une affirmation plus forte de la volonté politique des États Membres. Prenant tous ces facteurs en considération, le présent rapport propose les orientations stratégiques suivantes et recommande à tous les États Membres et à la communauté internationale de les appuyer activement.

- *Adoption du nouveau cadre philosophique nécessaire* pour établir une relation équilibrée entre le rôle de l'État et le marché dans le processus de développement afin d'assurer non seulement une meilleure efficacité économique, mais aussi la justice et l'équité. Dans ce contexte, il faut promouvoir la prise de décisions à l'échelle mondiale en renforçant le multilatéralisme.
- *Principes qui sous-tendent la proposition relative à un nouvel ordre humain international*
 - Les relations internationales devraient être placées sous le signe de l'équité et de la justice. Dans cet esprit, les programmes d'élimination de la pauvreté devraient être fondés sur l'accès aux ressources. Le cadre politique et institutionnel devrait laisser aux gouvernements une autonomie qui leur permette de déterminer leur propre mode de développement;
 - Les programmes d'allègement de la dette du tiers monde et d'atténuation de la pauvreté ne devraient pas être considérés comme des substituts de l'investissement et de la croissance. Tous les pays en développement devraient se fixer pour objectif principal un taux élevé de croissance économique fondé sur leurs ressources potentielles. Simultanément, il conviendrait de tenir pleinement compte des différences structurelles qui existent entre les secteurs et au sein de chacun d'eux, de même qu'entre les couches sociales de la population, et de préserver les fondements écologiques de l'économie;
 - La réforme de l'architecture financière internationale devrait tenir compte de la nécessité de disposer de nouvelles ressources pour le développement et d'assurer une plus grande transparence et une collaboration plus étroite entre emprunteurs et prêteurs. Cela implique des rapports de travail plus étroits entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du com-

merce, d'une part, et l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social, d'autre part;

- Un relèvement de l'aide publique au développement est indispensable pour parvenir à l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés qui a été fixé par l'Organisation des Nations Unies;
- Le problème de la dette appelle une solution rapide et définitive, ce qui requiert un nouvel allègement de la dette, y compris des mesures d'annulation de la dette;
- Les travailleurs ne doivent pas être traités comme n'importe quel produit. Les caractéristiques sociales particulières des ressources humaines doivent être prises en considération aux différents stades de la production; à cet effet, il est nécessaire de protéger les groupes vulnérables contre le gaspillage, la discrimination et la pauvreté; d'agir pour réduire les différences de rémunération; d'assurer la sécurité de l'emploi et de créer chez les travailleurs une motivation propre à accroître la productivité;
- Il convient d'ouvrir les marchés et d'améliorer l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés;
- Le commerce et le développement devraient être ainsi orientés qu'ils favorisent l'équité, la justice et le développement humain, de même que la protection sociale;
- Il importe de renforcer le rôle de l'État, qui est le principal arbitre du processus de développement, et de garantir l'accès de ses citoyens aux services de santé et d'éducation, ainsi qu'à l'infrastructure de base. Diverses études ont montré que l'existence de services de santé, d'éducation et d'infrastructures de base constitue un facteur des plus décisifs pour assurer l'équité et améliorer les conditions d'existence;
- La mise en place d'un processus d'arbitrage international permettant de traiter tous les déséquilibres du processus de développement est nécessaire pour introduire une meilleure discipline en matière de coopération internationale.

– *Principales mesures requises de la communauté internationale*

À l'appui des principes précités, la communauté internationale devrait s'employer à prendre les principales mesures ci-après :

- Appui à la décentralisation et à diverses formes participatives d'administration locale, afin d'affermir le processus de démocratisation;
- Apport de ressources à des conditions de faveur pour la conception et l'application de programmes efficaces de réforme agraire;
- Appui aux nouveaux mécanismes qui sont nécessaires dans les pays en développement pour stimuler les microentreprises et le développement rural. Ces mécanismes devraient notamment fournir des crédits assortis de conditions de faveur pour répondre aux besoins locaux des petits entrepreneurs;
- Création d'un fonds mondial d'affectation spéciale pour financer le développement de mécanismes permettant une plus large utilisation de la science et de la technique, y compris les nouvelles technologies de l'information, afin de renforcer la capacité de formation, d'éducation et de recherche-

développement, et ainsi de renforcer la compétitivité des pays en développement dans l'économie mondiale;

- Affectation d'une haute priorité à la mise en place, à l'intention des entrepreneurs des pays en développement, d'un mécanisme mondial donnant accès aux connaissances et données scientifiques relatives aux techniques de production et de traitement correspondant à la situation intérieure de leur pays et à l'évolution du marché. La préférence devrait aller aux technologies conçues pour assurer un développement écologiquement durable, développer la productivité et améliorer le revenu des groupes défavorisés;
- Mise en place de mécanismes internationaux conçus pour réduire la volatilité des mouvements de capitaux à court terme et relancer les marchés internationaux des produits primaires qui ont tendance à stagner;
- Création d'un mécanisme mondial de développement financé par des taxes sur la pollution, des réductions des dépenses militaires et l'imposition des mouvements spéculatifs de capitaux;
- Élaboration, selon la recommandation d'Anand et Sen (1997) d'un « indicateur du dénuement » portant exclusivement sur les groupes pauvres et défavorisés, qui compléterait l'indicateur du développement humain du PNUD;
- Application par les donateurs d'une politique souple en matière de financement faisant une plus large place aux « prêts-programmes » au lieu des « prêts-projets ». Les gouvernements bénéficiaires seront ainsi en mesure de se prononcer sur des objectifs de financement plus larges dans des secteurs particuliers et de fixer les calendriers d'exécution;
- Établissement d'un mécanisme mondial destiné à compléter l'action du « Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies » dont la création a été proposée par le Groupe des Huit au sommet d'Okinawa. Ce mécanisme veillera à l'adoption d'une approche intégrée pour traiter les divers facteurs sociaux, économiques et politiques, tels que l'alphabétisation et la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour permettre aux pays en développement d'utiliser l'Internet;
- Fourniture d'un appui accru pour la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions écologiques dans les pays en développement grâce au renforcement des capacités et à la mise en oeuvre de stratégies efficaces de gestion de l'environnement aux niveaux national, régional et mondial.

Le principal intérêt du nouvel ordre humain international est qu'il offre aux décideurs des pays développés et en développement la possibilité de repenser la réforme du système économique international. Le Gouvernement du Guyana est d'avis que l'approche utilisée jusqu'ici dans le débat sur la refonte de l'économie mondiale a laissé de côté un certain nombre des questions fondamentales citées plus haut.

En préconisant le nouvel ordre humain international, le Gouvernement du Guyana estime, eu égard au caractère universel de l'Organisation des Nations Unies, qu'il importe de renforcer les capacités de l'Organisation dans le domaine du développement économique et social. Pour développer les capacités de l'ONU en matière de développement, il importe d'amener les institutions de Bretton Woods et

l'Organisation mondiale du commerce à collaborer plus étroitement avec l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social. L'ONU doit demeurer le principal artisan des politiques mondiales. Le cadre et les arrangements institutionnels de réglementation économique existants, qui ont été élaborés par les pays développés, ne sont adaptés ni aux nouvelles formes d'interdépendance économique mondiale, ni à l'intégration des pays en développement à l'économie internationale. Il est essentiel de renforcer le processus multilatéral pour que soient partagés non seulement les avantages de la prospérité mondiale, mais aussi les fardeaux économiques, financiers et politiques. Comme l'histoire l'a prouvé, le multilatéralisme est meilleur garant de la prospérité qu'une dépendance exclusive à l'égard du bilatéralisme.

Section I

Contexte et justification d'un nouvel ordre humain international

1.1 Introduction

En cette aube du XXI^e siècle, l'incertitude se répand et s'accroît au sein de la communauté internationale quant à savoir si les institutions et les groupements actuels permettent d'effectuer le travail de gouvernement et de gestion qui s'impose pour favoriser la stabilité économique internationale, ouvrir de nouvelles perspectives et maintenir la sécurité internationale. La complexité croissante du monde et les liens d'interdépendance qui le caractérisent rendent difficiles le choix des grandes orientations et la prise de décisions. C'est pourquoi il est urgent de passer à un programme de développement durable qui englobe aussi la démocratie, ainsi que la cohésion et la justice sociales. C'est un élan renouvelé du multilatéralisme qui permettra de mener à bien le travail à long terme de développement humain durable et de lever les menaces à moyen terme et à court terme qui pèsent sur un système de relations internationales de plus en plus fondé sur l'interdépendance et, de ce fait, très vulnérable.

Pour beaucoup de pays en développement, la tâche consiste à se doter de capacités suffisamment solides pour pouvoir participer à l'économie mondiale suivant des modalités qui tiennent compte de leurs objectifs économiques, sociaux et culturels et mettre en place leur régime de gestion politique. Ils ont besoin d'une compétition à armes égales, qui remédie de façon adéquate et durable aux déséquilibres de l'économie internationale et leur permette d'intégrer l'économie mondiale sur un pied d'égalité avec les autres. À cet effet, il s'impose de restructurer l'architecture économique internationale en cherchant à résoudre les problèmes nombreux et variés qui se posent sur le plan transnational et dans le domaine du gouvernement et de la gestion depuis ces 20 dernières années.

Les sociétés peuvent se donner les capacités de mener à bien des transformations de grande envergure économiques, sociales, technologiques et écologiques dans la mesure où un véritable attachement à une gestion saine du monde existe et où il est accepté. La combinaison de liens bilatéraux entre États et de groupements, notamment régionaux, d'États aux fins d'une coopération dans des domaines spécifiques ne représente plus le cadre d'action adéquat pour résoudre les problèmes qui se posent à l'humanité. Il convient de renforcer le multilatéralisme et d'en explorer toutes les pistes face aux défis que la communauté internationale doit relever. L'environnement extérieur revêt une importance cruciale pour les perspectives de

mondialisation, de libéralisation, de démocratisation et de développement humain. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies reste l'instrument le plus indiqué pour traiter de ces questions en ayant une vision globale, non cloisonnée et intégrée.

1.2 Efforts de développement entrepris après la Deuxième Guerre mondiale

Pour décrire le contexte de l'appel à un nouvel ordre humain international, il est essentiel de se pencher sur les stratégies de développement adoptées par les pays en développement avec le soutien de la communauté internationale depuis 50 ans. En examinant les grands axes des programmes d'assistance internationale mis en place par les bailleurs de fonds pour les pays en développement, une évaluation objective des stratégies adoptées par les pays en développement montre que ces dernières n'ont pas réduit l'ampleur des inégalités, de la pauvreté et de la misère humaine dans le monde. C'est pourquoi, alors que nous abordons le XXI^e siècle, il est absolument crucial que nous recherchions un nouveau modèle de développement propre à résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent à l'humanité.

1.2.1 La période dirigiste

À la fin des années 50 et au cours des années 60, l'accent a été mis sur la maximisation de la croissance économique. Il s'agissait de privilégier la planification, la participation active de l'État à l'économie et une stratégie de développement introvertie fondée sur la substitution aux importations. Les efforts visaient à remédier aux goulets d'étranglement, aux rigidités et aux imperfections du marché, qui démotivaient les populations. Cette foi dans la planification a trouvé son expression dans l'Alliance pour le progrès, créée par le Président Kennedy en 1961, qui demandait que les bénéficiaires de l'aide des États-Unis mettent au point un vaste plan de développement. Plus tard, la Banque mondiale a suivi la même démarche dans son assistance au développement, imitée par plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies qui ont encouragé la planification du développement en contribuant au renforcement des moyens de planification de nombreux pays en développement.

1.2.2 Promotion des mesures de redistribution

La fin des années 60 et le début des années 70 ont été marqués par un regain passager d'intérêt pour les questions relatives à la pauvreté et aux inégalités. Des inquiétudes ont été exprimées face à l'échec présumé de la politique de la relance par le haut comprise de façon implicite dans les stratégies de développement adoptées plus tôt, ainsi que la conviction que la pauvreté et les inégalités s'aggravaient dans de nombreux pays en développement.

C'est au cours de cette période que la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail (OIT) se sont trouvées à l'avant-garde de la réflexion en matière de développement. La Banque mondiale était en faveur d'une redistribution allant de pair avec la croissance tandis que l'OIT préconisait une approche fondée sur la prise en compte des besoins élémentaires. La croissance et l'industrialisation étaient subordonnées aux efforts mis dans le développement de l'agriculture de subsistance, le développement rural intégré, la promotion de technologies appropriées à forte intensité de main-d'œuvre et le plein-emploi, éléments indispensables de l'amélioration du niveau de vie. Il y avait un effort délibéré de la Banque mondiale, de l'OIT et des principaux bailleurs de fonds d'envisager la répartition des bénéfices tirés des programmes d'aide et de faire baisser les taux de pauvreté. Toutefois, les

chocs pétroliers de 1973 et de 1979, la récession mondiale et la crise de la dette ont fait passer ces préoccupations au second plan.

1.2.3 *Ajustement structurel et proposition néolibérale*

Par ailleurs, dans les pays développés, la désillusion croissante due à la crise économique des années 80 a favorisé l'élection de gouvernements conservateurs, notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Ces gouvernements ont incité les bailleurs de fonds à adopter, au cours des années 80, le point de vue néolibéral selon lequel c'est le marché qui arbitre en dernier ressort le développement. L'accent a été mis sur la croissance, la lutte contre l'inflation, la réduction du rôle de l'État dans la sphère économique, le redressement des prix et les avantages tirés de la participation au commerce mondial.

Cette nouvelle optique des gouvernements des pays développés a eu une incidence immédiate sur les efforts des institutions de Bretton Woods et des principaux bailleurs de fonds bilatéraux. À l'origine, les programmes d'ajustement préconisés par les bailleurs de fonds visaient à résoudre la crise de la dette extérieure et portaient sur les déséquilibres à court terme de la balance des paiements et le remboursement de la dette. Plus tard, l'accent est passé des facteurs ayant des conséquences macroéconomiques, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, à une vision plus morcelée de la gestion économique, à des aspects microéconomiques. Ensuite est venue la conception d'un itinéraire de développement à long terme passant par la privatisation, la déréglementation et les réductions des dépenses publiques. La libéralisation du commerce fait également partie intégrante de ce processus et vise à favoriser la croissance des exportations et à faire valoir les avantages comparatifs des États.

Les programmes d'ajustement structurel ont fait prévaloir le modèle néolibéral de développement fondé sur la priorité donnée aux solutions apportées par le marché pour accroître l'efficacité économique et la réduction du rôle de l'État dans la sphère économique, le principe de base étant que ce modèle de développement permettrait de parvenir à une convergence des revenus entre les pays du Nord et du Sud.

Contrairement aux espoirs fondés sur le modèle néolibéral, il ressort de l'expérience des pays en développement que l'adoption de programmes d'ajustement face aux crises des années 80 a entraîné une baisse des taux de croissance économique et d'investissement, ainsi que la détérioration des secteurs sociaux et des niveaux de vie de larges fractions de la population. Dans la plupart des cas, les groupes sociaux à faible revenu ou pauvres ont souffert dans une mesure anormale des programmes d'ajustement qui, de surcroît, ont compromis les perspectives de développement humain de nombreux pays en développement.

1.3 **Mondialisation, inégalité et pauvreté**

Au cours de la dernière décennie, on a pu noter une accentuation des tendances de la mondialisation par l'intégration des marchés et de la production. Les tableaux 1 à 5 font ressortir l'inégalité croissante de ce processus. De nombreux pays en développement sont confrontés à des niveaux singulièrement élevés d'insécurité économique et humaine, comme le montrent les tableaux 6 et 7 qui illustrent les niveaux élevés de pauvreté dans les pays en développement. Au cours des 10 dernières années, le PNUD a analysé, dans ses rapports sur le développement humain, la nature et la structure de la pauvreté et de l'inégalité reflétées dans les différents systè-

mes de rémunération et leur impact sur les libertés humaines. Le rapport du PNUD sur le développement humain, 1999, a montré que le fossé entre les pays développés et les pays en développement au niveau mondial, sur la base du PNB par habitant calculé en dollars et en prix constants, s'était considérablement élargi. D'après les chiffres, le revenu par habitant est passé de 3/1 en 1820, à 11/1 en 1913, à 30/1 en 1960, à 44/1 en 1973, à 60/1 en 1990 et à 74/1 à la fin de 1999; ce qui signifie que pour chaque dollar gagné dans le monde en développement, 74 dollars sont gagnés dans le monde développé. D'après les projections de l'OCDE, cet écart devrait encore s'élargir.

Cette situation fait ressortir le nombre croissant des pays relevant de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) suivant les critères établis par le Comité des politiques de développement de l'ONU, malgré les efforts déployés depuis 30 ans par la communauté internationale, afin de mettre un terme à ce cycle. D'après les informations de l'ONU, depuis 1971, date à laquelle les pays ont ainsi été classés en fonction de leur niveau de développement, environ un pays par an a rejoint le groupe des pays les moins avancés. Le Botswana est le seul pays à avoir été retiré de la liste des PMA depuis 1971. Les informations disponibles indiquent également qu'en 1977, les 43 pays les moins avancés avaient une population représentant environ 10 % de la population mondiale mais que leur part de la production mondiale était de 0,6 % et celle des exportations mondiales de 0,4 %. Ces parts ont diminué de plus de 40 % au cours des années 90. Ces tendances soulignent la marginalisation croissante des pays en développement, dont la communauté internationale néglige de tenir compte.

En examinant certaines des statistiques de la Banque mondiale (2000), on note que, dans un monde qui compte environ 6 milliards d'habitants :

- 80 % vivent dans des logements ne répondant pas aux normes;
- 70 % n'ont jamais fait d'appel téléphonique;
- 70 % ne savent pas lire;
- 50 % souffrent de malnutrition;
- 1 % seulement a suivi des études supérieures et moins de 1 % a accès à Internet;
- 1,2 milliard de personnes – soit un cinquième de la population mondiale – sur 6 milliards vivait avec 1 dollar par jour ou moins en 1998;
- 2,8 milliards de personnes – soit près de la moitié de la population mondiale – vivent avec 2 dollars par jour ou moins;
- 1,3 milliard de personnes n'a pas accès à l'eau salubre;
- 3 milliards de personnes n'ont pas accès aux équipements sanitaires; et
- 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité.

Le tableau 8 récapitule les tendances de l'inégalité des revenus au niveau régional. Sur la base de l'estimation du coefficient de Gini, mesure de l'inégalité la plus couramment utilisée – avec 0 représentant l'égalité parfaite et 1 la plus grande inégalité – les informations montrent que l'inégalité est extrêmement forte en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et dans les pays en transition. L'inégalité de revenus a également augmenté dans un certain nombre de pays membres de l'OCDE

et récemment dans divers pays d'Asie du Sud-Est. Ces tendances devraient continuer à s'accroître tant à l'intérieur des pays qu'entre eux.

Les inégalités économiques et sociales mentionnées plus haut sont la principale source de tension et de conflit entre les pays et dans les pays eux-mêmes. Elles exacerbent l'instabilité politique dans de nombreux pays pauvres, comme le montre le nombre de crises humanitaires qui a fortement augmenté depuis le début des années 80. D'après les informations de l'ONU publiées en 1999, entre le début des années 80 et le milieu des années 90, le nombre de situations d'urgence humanitaire est passé d'environ 25 à 70 par an. L'augmentation du nombre de décès résultant de combats, de la famine, de maladies et de déplacements massifs de population a aggravé la situation alarmante d'insécurité économique et humaine. Divers pays en développement ont également été affectés par l'accélération de la migration de leurs ressources humaines qualifiées vers les pays industrialisés. Ce sont les symptômes du sous-développement et de la pauvreté résultant de la stagnation économique.

Cornia (1999) a indiqué divers moyens par lesquels l'inégalité affecte la croissance économique et la réduction de la pauvreté, à savoir :

- Les niveaux élevés de concentration des terres résultant traditionnellement de l'expropriation des communautés rurales et/ou de l'échec d'expériences collectivistes qui ont entravé le développement agricole et rural. Ces activités ont également eu un impact négatif sur l'environnement, ce qui affecte le processus de développement durable;
- Le refus des gouvernements d'assujettir à l'impôt les catégories de population les plus aisées, ce qui entrave les investissements publics dans l'éducation, la santé et les taux de formation des ressources humaines;
- L'instabilité politique et la vulnérabilité économique dont l'interaction déstabilise souvent de nombreux pays en développement.

1.4 Quelle est la source de l'inégalité croissante?

Il ressort d'un nombre croissant d'études que la libéralisation et la mondialisation sont les sources principales de l'écart grandissant entre les riches et les pauvres à l'intérieur des pays et entre eux. Au cours des 20 dernières années, il y a eu trois éléments fondamentaux qui ont conditionné les politiques adoptées par les pays en développement et influencé les relations Nord-Sud, à savoir :

- La réduction des tensions associées à la guerre froide, qui a renforcé l'importance d'une économie mixte;
- L'émergence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la tendance à la libéralisation des échanges sur la base de la réciprocité et de l'égalité de traitement au lieu d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement;
- L'émulation par les pays en développement, dans les années 80 et 90, des programmes de libéralisation des marchés mis en oeuvre dans les pays développés dans les années 70. Les institutions de Bretton Woods, préconisant un rôle accru des marchés pour remplacer l'État dans le secteur économique, ont souvent imposé ces programmes.

Ces trois éléments ont considérablement accéléré le rythme de la libéralisation et de la mondialisation et l'émergence de la proposition tendant à ce que l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale constitue la base du développement économique.

Divers économistes ont contesté cette proposition préconisée par le Fonds monétaire international (1997) et plus récemment par Dollar et Kraay pour la Banque mondiale (2000) et l'OMC (2000). De l'avis de nombreux adversaires, cette recommandation non testée, s'inscrivant dans le cadre du modèle néolibéral, qui ne tient pas compte de la nouvelle série de facteurs externes négatifs qu'elle entraîne, risque d'aboutir à la marginalisation de nombreux pays en développement. On estime que c'est probablement le facteur principal, avec l'élimination de l'autonomie nationale, dans l'élaboration de la stratégie de développement.

Felix (1995) et Singh (1997) considèrent que le premier critère de succès du capitalisme mondial est la performance du PIB à l'échelle mondiale. Ils ont tous deux noté que le nombre de pays membres de l'OCDE qui appliquaient la première génération de programmes de libéralisation, comme il ressortait de l'accroissement de leur PIB, avait sensiblement diminué par rapport aux années 50 et 60. Ces études indiquent que la différence principale réside dans l'accroissement de la productivité qui a diminué de moitié environ par rapport au niveau atteint pendant la période de l'« Âge d'or ».

Une autre série d'études s'est intéressée à l'avantage comparatif des pays entre eux et aux différences de productivité entre travailleurs qualifiés et non qualifiés. On a postulé sur cette base que la rémunération des travailleurs non qualifiés devrait être poussée à la baisse dans les pays développés et à la hausse dans les pays en développement. Partant de là, certaines études font valoir que la mondialisation est à l'origine d'inégalités croissantes dans les pays développés. D'autres études ont aussi estimé que les différences croissantes de revenus entre travailleurs qualifiés et non qualifiés dans les pays développés sont imputables à la dispersion des technologies à forte intensité de main-d'œuvre qualifiée. Parallèlement, diverses études ont constaté de façon empirique que ces différences s'expliqueraient par une conjonction des facteurs d'ordre commercial et des effets de la diffusion des techniques [Atkinson (1997)].

Un certain nombre d'économistes ont tenté d'élargir cette analyse aux pays en développement. Les résultats n'ont le plus souvent guère été concluants. On a pu établir néanmoins que les effets de la mondialisation sur la répartition des revenus semblent être déterminés par le stade de développement, le niveau de progrès technologique et le degré de compétitivité du pays.

Par ailleurs, concernant l'assertion selon laquelle la mondialisation constitue la meilleure chance des pays en développement pour rattraper le niveau de vie des pays développés, le travail entrepris par Mosley (1999) a fourni l'examen le plus abouti de la véracité de cette hypothèse, d'après laquelle les forces de la mondialisation permettront aux pays en développement de converger avec le niveau de vie des pays développés. Au moyen d'une méthode empirique très fine et ingénieuse, Mosley (1999) soumet à l'analyse l'assertion du « nouveau consensus de Washington » selon laquelle les pays dotés d'un secteur public réduit, pratiquant l'ouverture et stables sur le plan macroéconomique, comme le préconise le FMI dans ses Perspectives de l'économie mondiale (mai 1997), parviendront à la convergence plus rapidement que les autres. Les conclusions dégagées ont été notamment les suivantes :

- Il n'existe pas de politiques « vertueuses » ou « rationnelles » susceptibles de créer cette convergence dans tous les pays en développement. Ce qui peut constituer une politique valable dans un pays donné est subordonné à la structure économique de ce pays, à son stade de développement et aux contraintes extérieures;
- Le rythme et l'ordre des réformes sont des facteurs importants à prendre en considération dans le processus de réformes;
- La stabilité macroéconomique et la cohérence des politiques sont des facteurs plus importants que la vitesse à laquelle a lieu la libéralisation;
- Les avantages pouvant découler de l'ouverture aux échanges et aux capitaux internationaux sont fonction du degré de développement;
- Outre l'apport à la croissance des facteurs de production classiques, d'autres éléments ont une incidence comme les distorsions dans la répartition des revenus et les marchés de capitaux;
- Le rôle que l'État peut jouer dans l'économie est fonction du degré de développement, comme l'a montré l'expérience des pays d'Asie orientale pendant les années 60.

Sur la base de ces conclusions, Mosley (1999) soutient que les donateurs d'aide devraient prendre en considération les politiques macro et microéconomiques des pays bénéficiaires, les capacités dont ces pays disposent pour mettre en oeuvre des programmes de développement cohérents, le niveau de développement de leurs marchés et de leurs institutions, ainsi que leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Une autre série d'études censée évaluer l'incidence des politiques de libéralisation des mouvements de capitaux, des flux financiers et du commerce préconisées par la Banque mondiale (1998) et le FMI (1996; 1999) a constaté que ces politiques provoquent fréquemment des disparités dans la répartition des revenus, sur le plan régional et à l'intérieur des pays eux-mêmes. Rodriguez et Rodrik (1999) et Slaughter (1998) ont constaté des écarts considérables entre les attentes théoriques résultant de l'hypothèse libérale et la réalité empirique. Le choix de statistiques présenté aux tableaux 9 à 12 illustre ces tendances de l'économie mondiale.

L'un des principaux enseignements de ces travaux est que la libéralisation et la mondialisation ont non seulement diminué la capacité des États de prendre des décisions importantes dans les pays en développement, mais ont fait qu'il est devenu difficile aux gouvernements de générer des recettes par l'impôt. À la longue, les capitaux devenant plus mobiles et la main-d'oeuvre l'étant moins, la capacité des gouvernements de produire des recettes se trouve limitée. En outre, les gouvernements doivent se faire concurrence par le biais des incitations fiscales afin d'attirer l'investissement étranger privé, ce qui diminue encore les retombées de l'impôt disponibles pour financer des systèmes de protection à l'intention des groupes vulnérables éprouvés par la mondialisation. À l'évidence, cette situation a pour effet d'augmenter l'étendue des risques économiques mondiaux, et de réduire les prestations de services sociaux dès lors que bon nombre des infrastructures publiques globales indispensables accusent un déficit de financement. Cette tendance ressort d'ailleurs des opérations financières de la Banque mondiale, dont les derniers engagements de prêts en faveur de ses pays clients se sont inscrits en baisse, à

15,3 milliards de dollars, pendant l'exercice financier 1999-2000, contre 29 milliards de dollars au titre de l'exercice précédent 1998-1999.

1.5 Coopération internationale et multilatéralisme

L'effondrement du communisme en Europe orientale a sensiblement modifié la nature des risques mondiaux associés à la période de la guerre froide. Cette situation a entraîné la désintégration du cadre de relations internationales fondé sur le conflit Est-Ouest et a réduit la pertinence géopolitique de la dualité Nord-Sud.

Aussi, lors des conférences mondiales tenues par les Nations Unies dans les années 90, la communauté internationale a été informée d'un grand nombre de problèmes transnationaux et de questions d'administration publique auxquels il est urgent de prêter attention, à savoir :

- *Questions concernant le patrimoine commun*
 - Le réchauffement planétaire
 - La perte de diversité biologique
 - La déforestation et la désertification
 - Les pénuries d'eau
 - L'épuisement des réserves halieutiques
 - La sécurité et la pollution maritimes
- *Questions faisant intervenir des problèmes dont l'ampleur et l'urgence nécessitent un engagement global*
 - La pauvreté et les inégalités de par le monde
 - Maintien de la paix et prévention des conflits
 - L'éducation pour tous
 - Maladies transmissibles dont le problème se pose à l'échelle mondiale telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
 - La fracture numérique et l'équipement de base en informatique des pays les plus pauvres
 - Prévention et atténuation des catastrophes naturelles
- *Questions nécessitant une optique réglementaire globale visant à empêcher l'évitement et le contournement des règles*
 - Réglementation des biotechnologies
 - Droit des travailleurs
 - Règles commerciales
 - Règles pour le commerce électronique
 - Droits de propriété intellectuelle
 - La taxation à l'ère de l'information et la taxation des mouvements de capitaux spéculatifs à court terme

- Architecture du système financier international
- Crimes contre l'humanité et criminalité transfrontières, notamment le narcotrafic et le blanchiment d'argent

La maîtrise de ces questions étroitement interdépendantes exige un cadre international stable et, comme on l'a fait valoir précédemment, le système des Nations Unies offre la meilleure chance de pouvoir aborder ces questions de manière systématique.

Néanmoins, un aspect fondamental de ce processus a trait à l'octroi de ressources à des conditions de faveur en vue d'aider les pays en développement à se préparer aux enjeux exposés plus haut dans un environnement favorable au progrès de la démocratisation et au partage des fruits de la mondialisation. L'accroissement des flux d'investissement étranger direct intervenu à la faveur de l'intégration mondiale des marchés de capitaux est surtout sensible dans les pays d'économie de marché émergents les plus riches. Qui plus est, on a constaté au lendemain de la crise financière asiatique que ces apports avaient plus souvent été des investissements à court terme que des capitaux investis à plus long terme. La mesure dans laquelle les pays en développement seront capables d'attirer de l'investissement étranger direct suppose qu'ils soient incités à accroître leur capacité de production, leur efficacité et leur compétitivité.

Section II

Les données du nouvel ordre humain international

2.1 Introduction

Des progrès significatifs ont été faits dans les pays en développement pour corriger les déséquilibres budgétaires, réduire l'inflation et moderniser les secteurs clefs de leurs économies comme suite aux programmes de réforme conjoints de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Cependant, ces résultats sont décevants en termes de croissance économique, de productivité et d'égalité sociale. Bon nombre de pays en développement subissent encore les répercussions persistantes de la crise de l'endettement et connaissent des taux élevés de pauvreté et d'exclusion. Dans le même temps, les pays en développement doivent faire face à de nouveaux défis liés aux exigences de la mondialisation, à la diversité culturelle, au développement social, à la protection de l'environnement et aux conséquences des changements climatiques. Afin d'éviter toute forme de triomphalisme face au renforcement du processus démocratique dans de nombreux pays en développement, le Gouvernement guyanien lance un appel en faveur d'un nouvel ordre humain international.

2.2 Les principales propositions du docteur Jagan

En réponse aux tensions nées dans les années 80 et au début des années 90 du fait de la détérioration de la conjoncture mondiale, le regretté docteur Cheddi Jagan, ancien Président du Guyana, a formulé l'idée d'un nouvel ordre humain international et l'a soumise à la communauté internationale sous forme de propositions. Le docteur Jagan était très préoccupé par les tensions et les problèmes dus aux disparités croissantes entre les riches et les pauvres, à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays. Il considérait que la persistance de la pauvreté, associée à d'autres syn-

dromes sociaux déplorables comme la marginalisation des peuples et des pays, l'insécurité économique et humaine croissante, l'utilisation irrationnelle des ressources du milieu et, surtout, les menaces à la paix, posaient des questions fondamentales concernant la compatibilité de la mondialisation et du développement, et en particulier celle des défis institutionnels lancés par la mondialisation. Les principaux problèmes des pays en développement sont les entraves que la mondialisation impose dans la poursuite de leur développement national autonome. L'opinion du docteur Jagan était que le développement humain n'était pas seulement un instrument du développement, mais aussi l'objectif principal du développement. A son avis, le premier défi à relever consistait à tirer parti du fait que l'interdépendance mondiale croissante (le renforcement croissant de la démocratie dans de nombreux pays à travers le monde, l'innovation technologique accélérée, et la fin de la guerre froide) offre des possibilités qui se renforcent mutuellement et devraient contribuer au progrès économique et à la justice sociale. Ces mécanismes, combinés aux résultats des conférences que l'Organisation des Nations Unies a tenues dans les années 90 qui ont mis en avant l'importance du développement centré sur l'homme, doivent servir de catalyseur dans l'instauration d'une sécurité économique, de moyens sociaux et d'un partenariat international avisé qui renforcerait les relations multilatérales et donnerait des résultats concrets.

2.3 Les objectifs de la proposition relative à un nouvel ordre humain international

La proposition relative à un nouvel ordre humain international vise à dégager un important consensus politique et à mettre en place un partenariat mondial reposant sur une large assise en vue de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la sécurité économique pour tous les peuples du monde. Pour ce faire, il faudra promouvoir une politique de développement intégrée et à long terme, qui tienne pleinement compte du mode d'interaction des États, des marchés et des sociétés et définisse des objectifs concrets de développement.

Il faut mobiliser la volonté politique nécessaire si l'on veut relever les défis que constituent la pauvreté, l'inégalité et la promotion d'un développement humain intégral. Il est également nécessaire d'établir un partenariat international avisé qui fera intervenir toutes les parties intéressées telles que les États Membres, la communauté internationale et les entités non gouvernementales.

Un tel partenariat devrait s'efforcer de tirer parti de l'action remarquable que l'Organisation des Nations Unies a menée dans le domaine du développement, y compris la série de conférences que l'Organisation a tenues dans les années 90. Mieux encore, il devrait donner un nouvel élan à la mise en œuvre des nombreuses initiatives prises sous les auspices de l'Organisation et relatives au développement. À cet effet, la proposition relative à un nouvel ordre humain international préconise que la communauté internationale coordonne les initiatives visant à établir un nouveau partenariat mondial pour s'engager dans une action efficace. Cette action doit être centrée sur l'homme et destinée à promouvoir pleinement le bien-être social et économique des peuples. Elle devrait renforcer les efforts visant à sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de s'attacher non pas seulement aux facteurs financiers et économiques mais aussi aux impératifs moraux et sociaux qui placent la vie des êtres humains au centre du développement.

L'effort mondial destiné à éliminer la pauvreté et la faim de notre vivant, repose essentiellement sur un large consensus international pour le développement et des initiatives internationales concertées. En lançant un appel en faveur d'un nouvel ordre humain international, le Gouvernement guyanien reconnaît que les questions de paix et de développement sont étroitement liées. Le concept d'un nouvel ordre humain international a pour objectif de fournir l'architecture de base qui permettra de construire les piliers sur lesquels le développement doit s'échafauder. Il cherche à établir des liens entre des questions qui sont cruciales pour les pays en développement et des difficultés que connaissent les pays développés, et avance des propositions de solutions communes à des problèmes communs. Il souligne le fait qu'il y a des intérêts personnels communs à résoudre les principaux problèmes économiques et sociaux auxquels tous les peuples sont confrontés. Cela implique de considérer les êtres humains au-delà du concept d'une catégorie du marché où l'équité est généralement vue sous l'angle du bien-être. L'appel en faveur d'un nouvel ordre humain international se concentre sur la responsabilisation des individus destinée à leur permettre de faire des choix en connaissance de cause et à faciliter leur accès aux structures de prise de décisions qui assurent la loyauté et la justice.

2.4 Le cadre philosophique de la proposition

La proposition envisage un certain nombre d'initiatives concrètes qui devraient permettre de faire face aux problèmes fondamentaux du développement humain. L'investissement et l'assistance technique et économique demeurent les principaux moyens utilisés pour appuyer les initiatives des pays en développement. La proposition voudrait encourager les initiatives dans trois domaines. D'abord, il est urgent de dégager un nouveau consensus mondial sur le développement socioéconomique. Celui-ci devrait s'appuyer sur la mise en place d'une relation équilibrée entre le rôle de l'État et le marché dans le processus de développement afin d'assurer non seulement une meilleure efficacité économique, mais aussi une justice et équité sociales. Deuxièmement, dans ce contexte, la proposition exigerait également d'abandonner l'approche actuelle de la mondialisation, qui repose sur une idéologie néolibérale sans limites, pour une politique qui favorise une distribution plus équitable des bénéfices du processus et évite également la marginalisation des pays en développement. Troisièmement, ces hypothèses alimentent le concept de nouvel ordre humain international, qui traite d'une manière globale d'un certain nombre de questions et de problèmes interdépendants et vise à assurer une sécurité économique et un développement humain durable en combinant des éléments clefs des questions de développement humain, de droits de l'homme et de sécurité humaine. L'initiative met l'accent sur le développement humain et la nécessité d'établir un partenariat et de mobiliser des ressources grâce aux outils suivants :

- La promotion de prises de décisions au niveau mondial par le renforcement du multilatéralisme;
- La mise en place de partenariats sociaux entre les pays du Nord et les pays du Sud et la promotion de la coopération intra-Sud;
- La responsabilisation des populations dans le but de les rendre capables de satisfaire leurs besoins de base par un emploi productif et la mise en valeur des compétences.

Ce sont là des éléments clefs de la promotion du développement humain. À cet effet, il conviendrait d'envisager la création d'un mécanisme d'arbitrage internatio-

nal, qui concilierait les intérêts des donateurs, des institutions financières internationales, des sociétés transnationales et des pays en développement, et instaurerait ainsi une plus grande discipline dans le domaine de la coopération internationale.

2.5 Le nouvel ordre humain international

Le Gouvernement du Guyana lance un appel en faveur d'un nouveau modèle de développement dans lequel la responsabilité de leur propre développement incombera davantage aux pays en développement et les politiques seront centrées sur l'être humain. Dans cette nouvelle optique, les donateurs collaboreront en qualité de partenaires avec les pays bénéficiaires et leur population pour permettre à ces derniers d'accroître leur capacité d'agir pour leur propre compte. Ce faisant, il importera de tenir compte de l'existence d'inégalités marquées à l'échelle mondiale qui menacent les assises de la démocratie dans de nombreuses sociétés, font obstacle à la croissance économique et limitent les effets des programmes d'atténuation de la pauvreté. Il faudra agir simultanément sur les causes tant nouvelles qu'anciennes de l'inégalité.

2.5.1 *Principes qui sous-tendent la proposition relative à un nouvel ordre humain international*

Les principes du nouvel ordre humain international devraient eux-mêmes découler d'un certain nombre de prémisses :

- Les relations internationales devraient être placées sous le signe de l'équité et de la justice. Dans cet esprit, les programmes d'élimination de la pauvreté devraient être fondés sur l'accès aux ressources. Le cadre politique et institutionnel devrait laisser aux gouvernements une autonomie qui leur permette de déterminer leur propre mode de développement;
- Les programmes d'allègement de la dette du tiers monde et d'atténuation de la pauvreté ne devraient pas être considérés comme des substituts de l'investissement et de la croissance. Tous les pays en développement devraient se fixer pour objectif principal un taux élevé de croissance économique fondé sur leurs ressources potentielles. Simultanément, il conviendrait de tenir pleinement compte des différences structurelles qui existent entre les secteurs et au sein de chacun d'eux, de même qu'entre les couches sociales de la population, et de préserver les fondements écologiques de l'économie;
- La réforme de l'architecture financière internationale devrait tenir compte de la nécessité de disposer de nouvelles ressources pour le développement et d'assurer une plus grande transparence et une collaboration plus étroite entre emprunteurs et prêteurs. Cela implique des rapports de travail plus étroits entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, d'une part, et l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social, d'autre part;
- Un relèvement de l'aide publique au développement est indispensable pour parvenir à l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés qui a été fixé par l'Organisation des Nations Unies;
- Le problème de la dette appelle une solution rapide et définitive, ce qui requiert un nouvel allègement de la dette, y compris des mesures d'annulation de la dette;

- Les travailleurs ne doivent pas être traités comme n'importe quel produit. Les caractéristiques sociales particulières des ressources humaines doivent être prises en considération aux différents stades de la production; à cet effet, il est nécessaire de protéger les groupes vulnérables contre le gaspillage, la discrimination et la pauvreté; d'agir pour réduire les différences de rémunération; d'assurer la sécurité de l'emploi et de créer chez les travailleurs une motivation propre à accroître la productivité;
- Il convient d'ouvrir les marchés et d'améliorer l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés;
- Le commerce et le développement devraient être ainsi orientés qu'ils favorisent l'équité, la justice et le développement humain, de même que la protection sociale;
- Il importe de renforcer le rôle de l'État, qui est le principal arbitre du processus de développement, et de garantir l'accès de ses citoyens aux services de santé et d'éducation, ainsi qu'à l'infrastructure de base. Diverses études ont montré que l'existence de services de santé, d'éducation et d'infrastructure de base constitue un facteur des plus décisifs pour assurer l'équité et améliorer les conditions d'existence;
- La mise en place d'un processus d'arbitrage international permettant de traiter tous déséquilibres du processus de développement est nécessaire pour introduire une meilleure discipline en matière de coopération internationale.

2.5.2 Principales mesures requises de la communauté internationale

À l'appui des principes précités, la communauté internationale devrait s'employer à prendre les principales mesures ci-après :

- Appui à la décentralisation et à diverses formes participatives d'administration locale, afin d'affermir le processus de démocratisation;
- Apport de ressources à des conditions de faveur pour la conception et l'application de programmes efficaces de réforme agraire;
- Appui aux nouveaux mécanismes qui sont nécessaires dans les pays en développement pour stimuler les microentreprises et le développement rural. Ces mécanismes devraient notamment fournir des crédits assortis de conditions de faveur pour répondre aux besoins locaux des petits entrepreneurs;
- Création d'un fonds mondial d'affectation spéciale pour financer le développement de mécanismes permettant une plus large utilisation de la science et de la technique, y compris les nouvelles technologies de l'information, afin de renforcer la capacité de formation, d'éducation et de recherche-développement, et ainsi de renforcer la compétitivité des pays en développement dans l'économie mondiale;
- Affectation d'une haute priorité à la mise en place, à l'intention des entrepreneurs des pays en développement, d'un mécanisme mondial donnant accès aux connaissances et données scientifiques relatives aux techniques de production et de traitement correspondant à la situation intérieure de leur pays et à l'évolution du marché. La préférence devrait aller aux technologies conçues

pour assurer un développement écologiquement durable, développer la productivité et améliorer le revenu des groupes défavorisés;

- Mise en place de mécanismes internationaux conçus pour réduire la volatilité des mouvements de capitaux à court terme et relancer les marchés internationaux des produits primaires qui ont tendance à stagner;
- Création d'un mécanisme mondial de développement financé par des taxes sur la pollution, des réductions des dépenses militaires et l'imposition des mouvements spéculatifs de capitaux;
- Élaboration, selon la recommandation d'Anand et Sen (1997) d'un « indicateur du dénuement » portant exclusivement sur les groupes pauvres et défavorisés, qui compléterait l'indicateur du développement humain du PNUD;
- Application par les donateurs d'une politique souple en matière de financement faisant une plus large place aux « prêts-programmes » au lieu des « prêts-projets ». Les gouvernements bénéficiaires seront ainsi en mesure de se prononcer sur des objectifs de financement plus larges dans des secteurs particuliers et de fixer les calendriers d'exécution;
- Établissement d'un mécanisme mondial destiné à compléter l'action du « groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies » dont la création a été proposée par le Groupe des Huit au sommet d'Okinawa. Ce mécanisme veillera à l'adoption d'une approche intégrée pour traiter les divers facteurs sociaux, économiques et politiques, tels que l'alphabétisation et la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour permettre aux pays en développement d'utiliser l'Internet;
- Fourniture d'un appui accru pour la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions écologiques dans les pays en développement grâce au renforcement des capacités et à la mise en oeuvre de stratégies efficaces de gestion de l'environnement aux niveaux national, régional et mondial.

Le principal intérêt du nouvel ordre humain international est qu'il offre aux décideurs des pays développés et en développement la possibilité de repenser la réforme du système économique international. Le Gouvernement du Guyana est d'avis que l'approche utilisée jusqu'ici dans le débat sur la refonte de l'économie mondiale a laissé de côté un certain nombre des questions fondamentales citées plus haut. La nouvelle optique fait en revanche une large place à des questions telles que les suivantes : meilleure divulgation et diffusion plus large de l'information, amélioration de la réglementation prudentielle relative aux intermédiaires financiers et introduction de modification dans les procédures du FMI. Cette démarche part du principe que l'action nécessaire n'a d'autre objet que de mettre un terme aux excès et aux déséquilibres associés au système capitaliste mondial.

En préconisant le nouvel ordre humain international, le Gouvernement du Guyana estime, eu égard au caractère universel de l'Organisation des Nations Unies, qu'il importe de renforcer les capacités de l'Organisation dans le domaine du développement économique et social. Pour développer les capacités de l'ONU en matière de développement, il importe d'amener les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce à collaborer plus étroitement avec l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social. L'ONU doit demeurer le principal artisan des politiques mondiales. Le cadre et les arrange-

ments institutionnels de réglementation économique existants, qui ont été élaborés par les pays développés, ne sont adaptés ni aux nouvelles formes d'interdépendance économique mondiale, ni à l'intégration des pays en développement à l'économie internationale. Il est essentiel de renforcer le processus multilatéral pour que soient partagés non seulement les avantages de la prospérité mondiale, mais aussi les fardeaux économiques, financiers et politiques. Comme l'histoire l'a prouvé, le multilatéralisme est meilleur garant de la prospérité qu'une dépendance exclusive à l'égard du bilatéralisme.